



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2021

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. GOURDAN-MONTREJEAU
6 RUE DU BARRY
31210 MONTREJEAU



Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 86 074 826 391
Référence de l'avis : 21 31 4038317 21
Contrat de prélèvement : M3 31 0077480 85
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M331007748085
Numéro de propriétaire : 045 C00107 J
Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4321 MCL2TZ
M CROUAV DAVID STEPHANE

PROP/INDIVIS MCL2T2
MME MAILLIERE SOPHIE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 07/09/2021
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 31051

M CROUAV DAVID
AVENUE DES THERMES
11 AV DES THERMES
31510 BARBAZAN

Somme qu'il vous reste à payer

85,00 €

Montant de vos taxes foncières 389,00 €
Acomptes mensuels déjà versés - 304,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/10/2021 :

15 septembre 2021 38,00 €
15 octobre 2021 47,00 €

Compte bancaire : FR76 1690 6010 028X XXXX XXX8 076
Identifiant de la banque : AGRIFRPP869
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

TRES. GOURDAN-MONTREJEAU
6 RUE DU BARRY
31210 MONTREJEAU
Tél : 05 61 95 81 53

• pour le montant de votre impôt :

CDIF MURET-IMPLANTATION ST GAUDE
SECT.1ER SECTEUR
PLACE DU PILAT
BP 10042
31801 ST GAUDENS CEDEX
Tél : 05 61 94 85 43

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'échéances 2022

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

17 janvier 2022	38,00 €	15 juin 2022	38,00 €
15 février 2022	38,00 €	15 juillet 2022	38,00 €
15 mars 2022	38,00 €	16 août 2022	38,00 €
15 avril 2022	38,00 €	15 septembre 2022	38,00 €
16 mai 2022	38,00 €	17 octobre 2022	38,00 €

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr